RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06934
Numéro SIREN : 819 189 077
Nom ou dénomination : ABG HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt 39339

ABG HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 670 000 euros
Siège social : 11 bis boulevard Jules Sandeau
75116 PARIS
819 189 077 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
22 MARS 2024
Sous le N° : 39339

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A 15h00,

Les associés de la société ABG HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 670 000 euros, divisé en 67 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 11 bis boulevard Jules Sandeau 75116 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Roseline MAMANE, épouse ADDI, titulaire de 33500 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Schlomo ADDI, titulaire de 33500 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Roseline ADDI, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 73 303,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73 303,65 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 312 459,22 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à	1 385 762,87 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2021
Dividende global distribué : 500 021,00 €
soit, par titre : 7,46 €

Exercice : 31/12/2020
Dividende global distribué : 0,00 €
soit, par titre : 0,00 €

Exercice : 31/12/2019
Dividende global distribué : 67 000,00 €
soit, par titre : 1,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chaque gérant, qui s'est élevée à un montant de :

- Madame Roseline ADDI 319 976,12 €
- Monsieur Schlomo ADDI : 319 976,12 €

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant s'élevant à 137 462,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

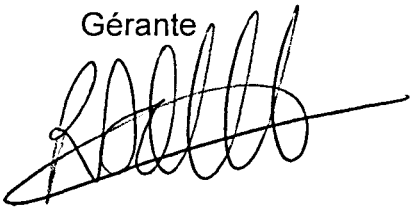
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Roseline ADDI
Gérante



ABG HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 670 000 euros
Siège social : 11 bis boulevard Jules Sandeau
75116 PARIS
819 189 077 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que nous détenons :

- 100 % de la SC CSC,
- 100 % de la SAS COMPTOIR DU PATA NEGRA,
- 100 % de la SASU GB XVI,
- 100 % de la SASU GB XVII,
- 100 % de la SASU GB LABO,

- 100 % de la SASU GB LILAS,
- 50 % de la SCI SR,
- 20 % de la société KOBE-K.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 194 299,68 euros contre 6 232 498,49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,61%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,01 euros contre 1,97 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 974 429,78 euros contre 4 903 134,89 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,45%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 221 371,68 euros contre 194 940,44 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,56%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 97 942,00 euros contre 63 274,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 54,79%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 639 952,24 euros contre 825 343,12 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,46%.

Le montant des charges sociales s'élève à 137 462,00 euros contre 421 376,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -67,38%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 29 566,01 euros contre 18 825,70 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 57,05%.

Le montant des autres charges s'élève à 1,70 euros contre 1,66 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,41%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 100 725,41 euros contre 6 426 895,81 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,08%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 93 574,27 euros contre -194 397,32 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -18 009,62 euros (304 048,30 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 75 564,65 euros contre 109 650,98 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,09%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 2 261,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 73 303,65 euros contre un bénéfice de 122 171,78 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,00%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 6 331 416,96 euros contre 4 792 847,67 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,10%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 73 303,65 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73 303,65 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 312 459,22 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à	1 385 762,87 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 122 762,87 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2021

Dividende global distribué :	500 021,00 €
soit, par titre :	7,46 €

Exercice : 31/12/2020

Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €

Exercice : 31/12/2019

Dividende global distribué :	67 000,00 €
soit, par titre :	1,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Roseline ADDI
Gérante

E.C.L.A.
Expertise Comptable Lelouch Assuied

SARL ABG HOLDING

11 Bis boulevard Jules Sandeau
75116 PARIS

Siret : 81918907700020

Certifié conforme

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
31, rue Victor Hugo 92400 Courbevoie
Tél : 01 46 25 18 18 - Fax : 01 46 25 18 50 - e-mail : contact@ecla.fr
SARL au capital de 175 000 Euros - RCS Nanterre B 440 126 365 - APE 6920Z
www.ecla.fr

Sommaire

1. Comptes annuels **1**

Attestation d'Expert Comptable 3

Bilan actif 4

Bilan passif 5

Compte de résultat 6

Compte de résultat (suite) 7

Annexe 9

Règles et méthodes comptables *10*

Notes sur le bilan *12*

Notes sur le compte de résultat *17*

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2021, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ABG HOLDING relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 13 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	6 331 417
Chiffre d'affaires	6 194 300
Résultat net comptable (Bénéfice)	**73 304**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Courbevoie
Le 02/05/2023

ASSUIED Olivier
Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	20 000		20 000	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	183 676	58 638	125 039	83 007
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	675 963	500	675 463	671 463
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 889		5 889	5 889
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**885 528**	**59 138**	**826 391**	**760 359**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	30 817		30 817	30 817
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	570 122		570 122	1 084 962
Autres créances	4 889 110		4 889 110	2 910 191
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 979		4 979	6 519
Charges constatées d'avance (3)	10 000		10 000	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 505 026**		**5 505 026**	**4 032 489**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 390 555**	**59 138**	**6 331 417**	**4 792 848**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABG HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 6 331 417 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 73 304 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		20 000		20 000
Immobilisations incorporelles		**20 000**		**20 000**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 078	71 598		183 676
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**112 078**	**71 598**		**183 676**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	671 963	4 000		675 963
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 889			5 889
Immobilisations financières	**677 852**	**4 000**		**681 852**
ACTIF IMMOBILISE	**789 931**	**95 598**		**885 528**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 072	29 566		58 638
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**29 072**	**29 566**		**58 638**
ACTIF IMMOBILISE	**29 072**	**29 566**		**58 638**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 475 120 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 889		5 889
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	570 122	570 122	
Autres	4 889 110	4 889 110	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 000	10 000	
Total	**5 475 120**	**5 469 231**	**5 889**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 670 000,00 euros décomposé en 67 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 208 654 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 065	3 065		
- à plus de 1 an à l'origine	1 300 318	227 195	822 204	250 918
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 795 687	1 795 687		
Dettes fiscales et sociales	281 853	281 853		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000	1 000		
Autres dettes (**)	826 731	826 731		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 208 654**	**3 135 532**	**822 204**	**250 918**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	155 877			
(**) Dont envers les associés	461			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 461 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 600
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	708
Banque - Intérets courus à payer	1 863
URSSAF CAP Schlomo ADDI	62 227
URSSAF CAP Roseline ADDI	80 009
CVAE CAP	14 525
Total	**162 932**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	10 000		
Total	**10 000**		